



EUROPEAN UNION

PC.DEL/521/18

27 April 2018

Original: FRENCH

OSCE Permanent Council N°1183
Vienne, le 26 avril 2018

**Déclaration de l'UE en réponse au point d'actualité soulevé
par la République de Moldavie**

L'Union européenne salue la signature le 24 avril de l'accord sur la participation des véhicules de la Transnistrie au transport routier international par les négociateurs en chef de Chisinau et Tiraspol.

Il s'agit d'une étape importante dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » qui a été relancé par la présidence allemande de l'OSCE en 2016. Cette avancée contribue à une dynamique positive.

Nous appelons les parties à poursuivre les négociations dans le même esprit constructif et espérons que des accords pourront être obtenus dans les meilleurs délais sur les autres sujets en discussion.

Nous saluons également le fort engagement en faveur du règlement du conflit du Représentant spécial de la présidence en exercice, M. Franco Frattini, qui s'est rendu en République de Moldavie du 26 au 28 mars, ainsi que celui de la Mission de l'OSCE en Moldavie dirigée par l'ambassadeur Michael Scanlan.

L'Union européenne se réjouit qu'une réunion dans le format « 5+2 » puisse se tenir à Rome fin mai et soutient pleinement les efforts de la présidence en exercice afin que les négociations demeurent axées sur les résultats.

En conclusion, l'Union européenne soutient un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.